



Caisse Rhône-Alpes

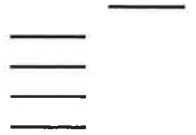
Auvergne

Siège – Site de Lyon

N° Adhérent : 23455

Effectif sur dernière déclaration exigible au trente et un décembre deux mille seize : 27

SARL ROCHA
41 AV DE LA ZAC DE CHASSAGNE
69360 TERNAY



**CERTIFICAT ATTESTANT LE RESPECT DES OBLIGATIONS RELATIVES
AUX CONGES PAYES ET AU CHOMAGE-INTEMPERIES
AU TRENTE ET UN DECEMBRE DEUX MILLE SEIZE
(Articles 43 et 46 I.-2° du code des marchés publics, arrêté du 31 janvier 2003,
article 8-4° de l'ordonnance du 6 juin 2005)**

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE CANDIDATE AU MARCHE

ROCHA

41 AV DE LA ZAC DE CHASSAGNE

69360 TERNAY

Je soussigné, Directeur de la caisse Congés Intempéries BTP Rhône-Alpes Auvergne – Siège – Site de Lyon dont relève l'entreprise pour les cotisations obligatoires relatives aux congés payés et au chômage-intempéries, atteste, conformément aux articles 43 et 46 I.-2° du code des marchés publics, à l'arrêté interministériel du 31 janvier 2003 et à l'article 8-4° de l'ordonnance du 6 juin 2005, que l'entreprise est en situation régulière vis à vis de la caisse, au sens de l'article 46 I.-2° du même code :

- en ce qui concerne les déclarations exigibles au **TRENTE ET UN DECEMBRE DEUX MILLE SEIZE** servant à l'assiette des cotisations de congés payés et des cotisations de chômage-intempéries,

- en ce qui concerne le paiement desdites cotisations, au regard de toutes les sommes visées par l'article 46 I.-2° et exigibles au **TRENTE ET UN DECEMBRE DEUX MILLE SEIZE**.

Fait à Saint Priest, le 02 Janvier 2017

Axel LEMOINE
Directeur

L'original de cette attestation, valable jusqu'au 31 décembre de l'année de sa délivrance, devra être conservé pendant toute cette durée. Le certificat est établi sur la base des déclarations de l'entreprise.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'information, aux fichiers et aux libertés s'applique aux renseignements fournis à la Caisse par les entreprises adhérentes. Celles-ci peuvent demander communication de toute information nominative les concernant et qui figurerait sur les fichiers utilisés.

Le droit d'accès peut être exercé à l'adresse de la Caisse de congés payés.

CONGÉS INTEMPÉRIES BTP – Caisse Rhône-Alpes Auvergne
www.cibtp-raa.fr

Site de Lyon - Siège :
97, allée Alexandre Borodine
CS 10040 – 69792 St Priest cedex
ccpb.lyon@conges-btp.com

Site de Grenoble :
129, cours de la Libération et du G^e de Gaulle
CS 32308 – 38033 Grenoble cedex 2
ccpb.grenoble@conges-btp.com

Site de St Etienne :
17, rue de l'apprentissage
BP 50531 – 42017 St Etienne cedex 1
prestations.stetienne@conges-btp.com

Site de Clermont-Ferrand :
21, avenue Marx-Dormoy
CS 10006 – 63058 Clermont Ferrand cedex 1
contact.clermont@conges-btp.com

Site d'Anncy :
15, rue Andromède
CS 19051- 74992 Anncy cedex 9
ccpb.anncy@conges-btp.com